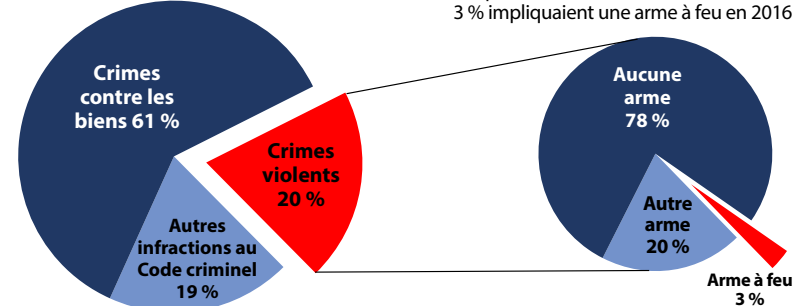


# Les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada

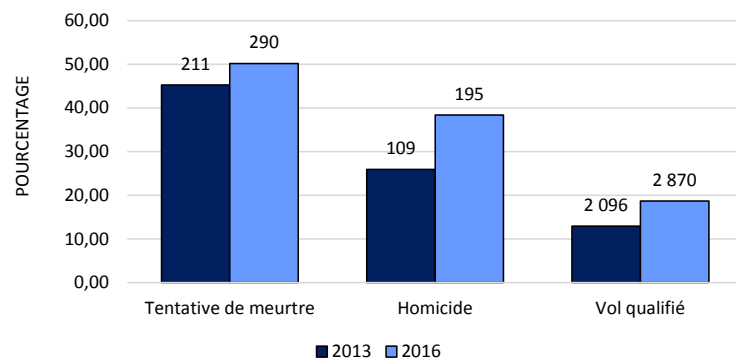
Le taux de criminalité au Canada a augmenté de 1 % depuis 2013, alors que le taux de crimes violents a reculé de 4 %. Les crimes violents représentent 20 % des infractions au *Code criminel* au Canada.

## Mise en contexte des crimes violents

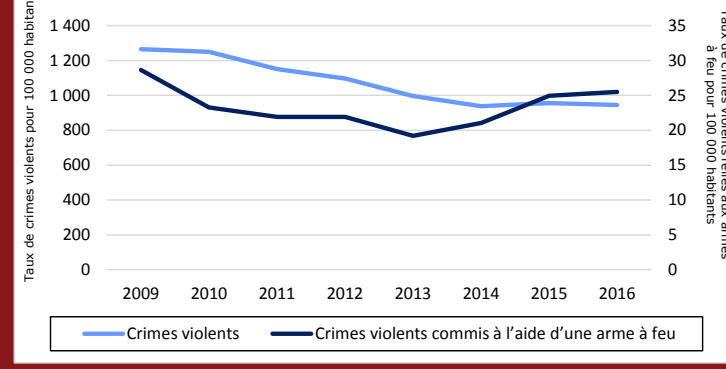
Crimes déclarés par la police au Canada, selon le type de crime, en % du total, 2016



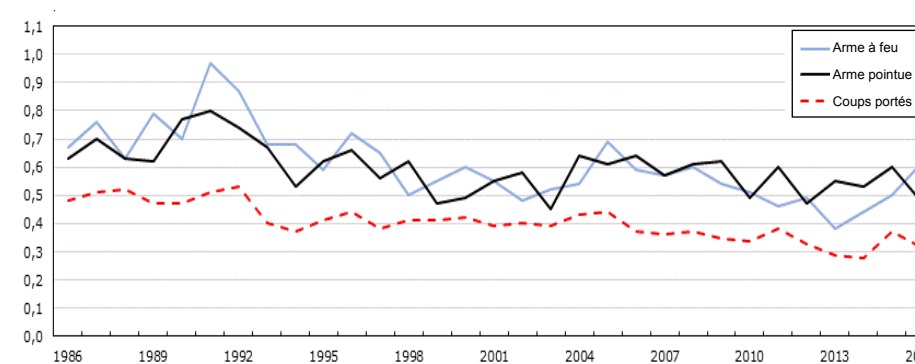
## Crimes commis à l'aide d'une arme à feu, 2013 et 2016



## Crimes violents déclarés par la police et crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu, 2009 à 2016

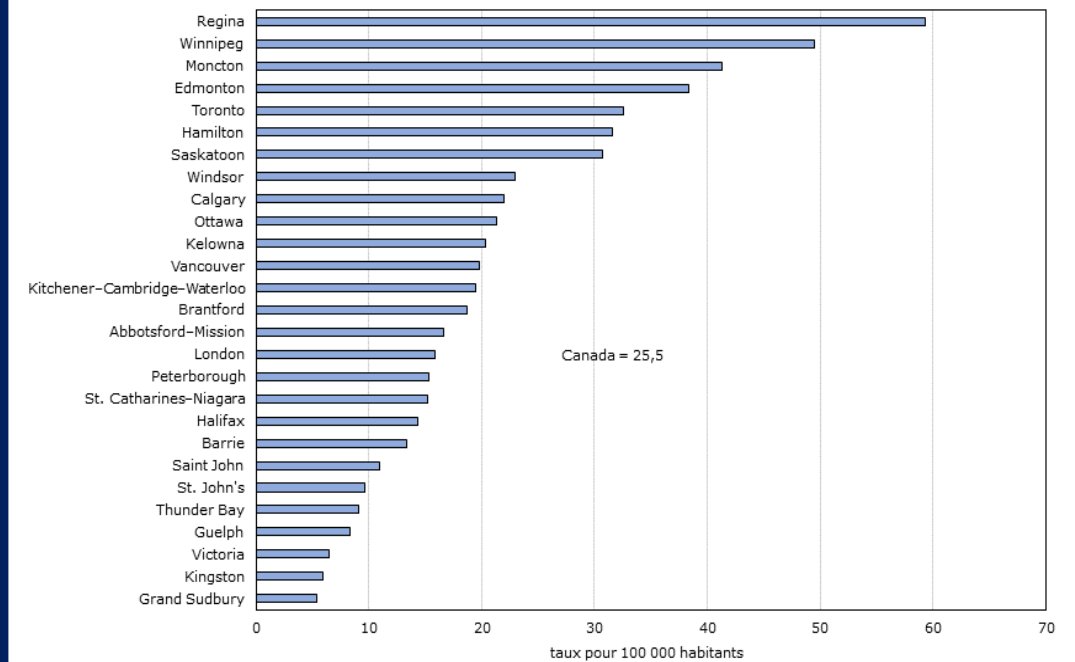


## Homicides selon la méthode la plus courante, Canada, 1986 à 2016



Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

## Victimes de crimes violents dans lesquels une arme à feu était présente, selon la région métropolitaine de recensement, Canada, 2016



De 2013 à 2016, il y a eu une hausse de 20 % des homicides au Canada.

Cette augmentation s'explique par la hausse substantielle (+68 %) des homicides attribuables à des gangs au cours de cette période. De 2013 à 2016, le nombre d'homicides attribuables à des gangs dans les RMR a presque doublé (passant de 65 à 121), en raison des hausses enregistrées à Toronto (de 13 à 33), à Edmonton (de 3 à 11) et à Ottawa (de 0 à 7).

En 2013, environ 1 homicide sur 4 (27 %) a été commis au moyen d'une arme à feu. En 2016, 4 homicides sur 10 (38 %) impliquaient une arme à feu.

À l'échelon des RMR, de fortes augmentations ont été observées à Toronto (de 28 à 51), à Edmonton (de 4 à 23) et à Calgary (de 3 à 14).

En 2015, 42 % des armes à feu utilisées pour commettre un homicide avaient été récupérées, alors que, en 2016, un peu plus de 1 arme à feu sur 3 (34 %) avait été récupérée.

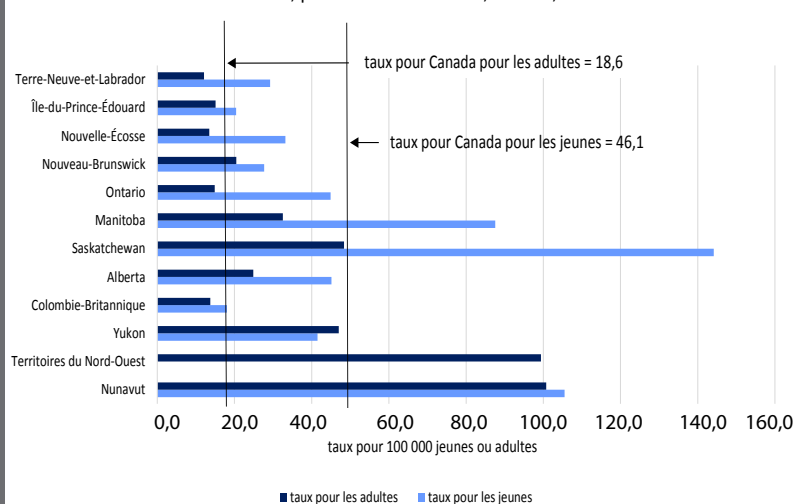
En 2015 et 2016, dans environ le tiers (32 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu (dans lesquels l'arme a été récupérée), la police a déclaré que l'arme à feu était « sans objet » pour ce qui est de l'enregistrement. Au cours de cette période, la police a indiqué que l'arme à feu était enregistrée dans le quart (21 sur 84) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu pour lesquels l'état de l'enregistrement de l'arme s'appliquait et était connu de la police<sup>1</sup>.

1. Il importe de noter qu'un grand nombre d'états d'enregistrement concernant les armes à feu liées à des homicides se voient attribuer les codes « inconnu » ou « sans objet ». Par conséquent, les données sur l'enregistrement des armes à feu doivent être interprétées avec prudence. Le Centre canadien de la statistique juridique travaille actuellement avec les services de police afin d'accroître la qualité de ces données.

### AVIS DE CORRECTION :

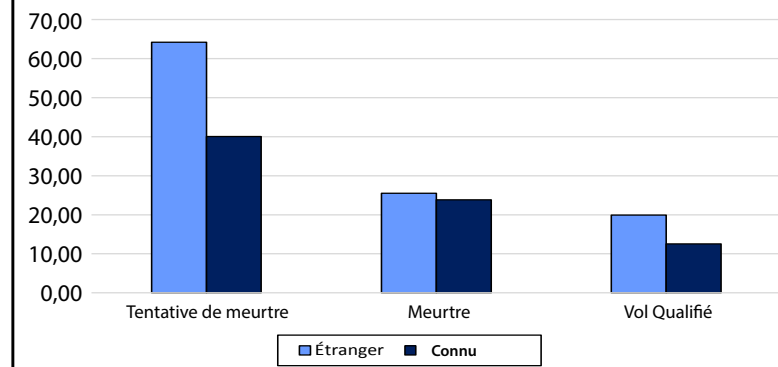
Cet article a été mis à jour le 24 juillet 2018. La formulation du paragraphe portant sur l'enregistrement des armes à feu a été modifiée afin de clarifier les énoncés.

## Auteurs présumés, jeunes et adultes, de crimes violents commis avec une arme à feu, provinces et territoires, Canada, 2016



- Le taux de jeunes auteurs présumés de crimes violents commis au moyen d'une arme à feu était de 20 % supérieur en 2016 par rapport au taux noté en 2013, augmentation qui s'explique entièrement par la hausse des taux de jeunes auteurs présumés en Ontario et en Saskatchewan.
- Le taux d'adultes auteurs présumés de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 37 % au cours de la période allant de 2013 (14 pour 100 000) à 2016 (19 pour 100 000), surtout en raison de la hausse des taux d'adultes auteurs présumés en Ontario (+578), en Alberta (+230) et en Saskatchewan (+183).

## Proportion des certaines infractions criminelles commises au moyen d'une arme à feu, selon le type de relation entre la victime et l'auteur présumé, 2016



## Ce que nous ignorons

- Les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu sont-ils liés au crime organisé?
- L'appartenance ethnique des victimes et des auteurs présumés de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu est inconnue.
- L'identité autochtone des victimes et des contrevenants dans les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu est inconnue, à l'exception des homicides.